

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 16 juin 2021, se tient à 19 h 30, via conférence web ou téléphonique, la séance régulière de juin 2021 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue à huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique. Un enregistrement des discussions sera publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin (quitte à 20 h 53)	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Micheline Robert	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, mesdames Katy Paré, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et Associés, Suzelle Champoux, responsable de l'administration et Véronique Lachance, agente aux communications et messieurs Rémi Morin, coordonnateur à la gestion des cours d'eau et Rafael Lambert, responsable de la géomatique, des technologies et de la prévention incendie sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Monsieur Jean-Luc Fillion, maire de la Municipalité de Saint-Romain, est absent.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance. Puisque la séance a lieu via le web, chacun des maires présents se nomme à tour de rôle. Madame le préfet nomme ensuite les employés présents.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est mentionné que le point 16.3 RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2020 sera traité après le point 7.0 BONS COUPS

Il est demandé d'ajouter au point 19.0 VARIA, le sujet suivant :

- Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes

2021-94**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PÉRIODE DE QUESTIONS
4.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
5.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2021
6.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES
7.	BONS COUPS
8.	<u>AMÉNAGEMENT</u>
8.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
9.	<u>ENVIRONNEMENT</u>
9.1.	BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX
9.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
9.3.	APPROBATION DES PROJETS DU 2 ^E APPEL DE PROJETS - FONDS BASSIN VERSANT
9.4.	ENTENTE CONFIAIT À LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON LA GESTION DE TRAVAUX À ENTREPRENDRE SUR UN COURS D'EAU
10.	<u>TRANSPORT</u>
10.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

11.	<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u>
11.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
11.2.	ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE 2020-2021
12.	<u>SERVICE D'ÉVALUATION</u>
12.1.	RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
13.	<u>DÉVELOPPEMENT (SDEG)</u>
13.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
13.2.	DEMANDE D'APPUI – RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC, GESTION DES FONDS AU COURS DE LA DURÉE DE LA CONVENTION
13.3.	RAPPORT DE FIN DE PROGRAMME – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) POUR LES ANNÉES 2015 À 2020
13.4.	NOMINATION – CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉCONOMIE ESTRIE
13.5.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
13.6.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
13.7.	RECOMMANDATION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR L'ANNÉE 2021
14.	<u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u>
14.1.	PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
15.	<u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u>
15.1.	RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN – ACTIONS
15.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS - TABLE DES MRC DE L'ESTRIE
15.3.	ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA MRC 2021-2026
16.	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
16.1.	COMPTES À PAYER
16.2.	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MAI
16.3.	RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2020
16.4.	ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2019-08 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
16.5.	ENGAGEMENT DES SOMMES AU DÉVELOPPEMENT DU VOLET 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – ANNÉE 2021-2022
16.6.	RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MMQ

16.7.	RÉMUNÉRATION – PERSONNEL ÉLECTORAL
16.8.	BÂTIMENT
16.9.	CONSEIL DES MAIRES DE JUILLET
16.10.	LETTRES AUX FINISSANTS
17.	<u>RAPPORT D'ACTIVITÉS</u>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ COGESAF ➤ COBARIC ➤ Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic ➤ Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac ➤ Ressourcerie du Granit ➤ Centre Universitaire des Appalaches ➤ Comité 3 MRC/RICEMM ➤ Comité 2025
18.	<u>PROJET ÉOLIEN</u>
18.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
19.	<u>VARIA</u>
20.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
21.	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent. Le site Internet demeure toutefois un accès aux citoyens pour poser des questions en lien avec l'ordre du jour qui y est présent et les informe qu'ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS

- **Ministre des Transports Québec**
 - J'ai le plaisir de vous informer que votre demande d'aide financière dans le cadre du volet Plan d'intervention en infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale a été approuvée. Ainsi, à titre de subvention au démarrage, votre municipalité régionale de comté (MRC) recevra un montant de 37 500 \$ pour réaliser la première phase des travaux prévus au volet.
- **Municipalité de Nantes**
 - Résolution no. 21-05-149 ; avise la MRC du Granit de son refus de tout type d'offre de service d'informaticien ou d'archiviste offert par la MRC du Granit.
- **Sanitaire Fortier**
 - Plan stratégique en réponse aux plaintes reliées à la collecte des matières résiduelles, à la mention qu'il ne rencontre pas les exigences du contrat en vigueur de façon satisfaisante pour une municipalité en particulier.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

➤ **Communiqué de presse**

• **4 mai 2021 - Journée internationale des pompiers**

Merci à celles et ceux qui font preuve de sang-froid et de bravoure, permettant de sauver des vies ou d'éviter des conséquences graves.

• **Internet haute vitesse**

Après plusieurs années de travail acharné et de représentations auprès des gouvernements supérieurs et du CRTC, la MRC du Granit est ravie de l'annonce d'aujourd'hui dans le cadre de l'Opération haute vitesse pour son territoire. La MRC verra donc 99 % des résidences de son territoire y compris les résidences secondaires ou toutes résidences ayant un compteur d'Hydro-Québec être desservies par la fibre optique grâce au déploiement de services Internet haute vitesse par deux télécommunicateurs qui répondent aux demandes formulées par la MRC depuis les dernières années.

• **Je me présente**

Les élections municipales se tiendront cet automne. Pour l'occasion, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation invite les Estriennes à participer à la séance d'information virtuelle «Je me présente aux élections municipales 2021», qui aura lieu le 18 mai prochain à 18h.

➤ **L'Équipe de la SDEG s'agrandit**

- Nous sommes à la recherche d'un.e coordonnateur.trice au financement des entreprises et adjoint.e exécutif.ve de développement ainsi que d'un.e coordonnateur.trice en économie circulaire.

➤ **Personnel d'entretien ménager recherché**

- La MRC du Granit est à la recherche d'un particulier ou d'une entreprise pour effectuer l'entretien ménager de son bâtiment à raison de 10h à 15 h par semaine.

➤ **Report de l'enchère publique**

- La vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires prévue le 10 juin 2021 est reportée à une date ultérieure

➤ **Synergie Estrie**

- Avis de recherche quelque peu inusité. Le projet d'économie circulaire interpelle l'ensemble du secteur industriel estrien afin de répertorier différents types de gisements de matières résiduelles, déchets, rebuts, invendus, sous-produits, anciens équipements et autres matières sous-valorisées. L'objectif de cet « appel à déchets » est de leur trouver des débouchés innovants.

COURRIER

➤ **Association québécoise Zéro Déchet**

- Afin de prévenir les dérives qui ont fait la manchette en 2020, l'Association québécoise Zéro Déchet (AQZD), en partenariat avec Sans trace Canada et De ville en forêt, a mis sur pied la conférence virtuelle "Écoresponsable en plein air!", une toute nouvelle présentation proposée aux MRC, municipalités, destinations touristiques et de plein air du Québec souhaitant sensibiliser leurs publics à une pratique plus respectueuse de l'environnement, des écosystèmes, de la biodiversité, mais aussi de tous les autres usagers.

➤ **BAPE**

- Permettez-moi de vous remercier sincèrement pour votre participation au sondage que nous avons mené auprès des personnes-ressources. Comme vous et vos collègues, ces personnes jouent un rôle incontournable dans le processus d'enquête des commissions du BAPE.

- **Bewegen**
 - Technologies Bewegen, entreprise Québécoise qui œuvre dans les services et solutions de mobilité urbaine en matière de vélo en libre-service, profite du mois du vélo afin de réaliser des webinaires tout au long du mois de mai.
- **Binatek**
 - Nous sommes intéressés à vous présenter nos services. Je vous envoie un document qui résume comment nous aidons les municipalités en gestion documentaire. Nous sommes aussi le partenaire idéal pour les villes et organisations intéressées à faire une transition vers un bureau sans papier.
- **Centre universitaire des Appalaches**
 - En période de recrutement de candidatures afin de démarrer une cohorte au programme court de 2e cycle en gestion des personnes en milieu de travail et une cohorte au programme court de 1er cycle en droit des affaires.
- **CIUSSSE-CHUS**
 - Maladie de Lyme, informations pertinentes pour vous et vos travailleurs, ainsi qu'un plan d'action.
- **CLD Brome-Missisquoi**
 - Demande au gouvernement du Québec d'assouplir les règles de la convention Réseau Accès Entreprise, afin de permettre de dépenser les 900 000 \$ au cours de la durée de la convention et non par tranche annuelle et d'inclure dans les dépenses admissibles les dépenses de réalisation des projets réalisés par les conseillers embauchés. De transmettre copie de la présente résolution au ministère de l'Économie et de l'Innovation, aux députées de notre MRC et aux MRC du Québec.
- **Comité touristique La Contrée**
 - Demande de commandite; désireuse de se faire connaître, la Contrée du Massif Mégantique organise l'activité Sur les traces d'Archie Annance offrant ainsi une occasion de découvrir les attraits des villages entourant le massif Mégantique. L'activité combine l'imaginaire et les faits historiques, un Road Trip de 135 km.
- **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**
 - Avis de changement de l'orientation préliminaire, dossier no. 428426 à Lac-Drolet
 - Compte rendu de la demande et orientation préliminaire, dossier 431296 à Courcelles, dossier 430915 à Frontenac, dossier 431294 à Lac-Mégantique,
 - Décision dossier 430316 à Milan,
 - La Commission de protection du territoire agricole du Québec est heureuse de vous présenter ses orientations en matière de règles de pratiques et de procédures. Adopté récemment par l'Assemblée des membres, ce document consigne l'ensemble des pratiques en cours à la Commission.
- **Conseil de la Culture de l'Estrie**
 - Dans le contexte du renouvellement de l'entente qui pourrait se faire selon un nouveau modèle de financement déjà mis en place dans plusieurs régions du Québec, nous invitons les directions générales des MRC, les directrices des services culturels de Sherbrooke et de Magog et la directrice du soutien aux artistes aux communautés et à l'action régionale du CALQ à une première rencontre pour en discuter.
- **Conseil des arts et des lettres du Québec**
 - Envoie du Programme de partenariat territorial, objectif, clientèles et processus.
- **Cyclone lighting**
 - Annonce du partenariat entre notre manufacturier d'éclairage extérieur Cyclone Lighting et la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).
- **Défi OSEntreprendre**
 - Les lauréats locaux et régionaux de la 23e édition du Défi OSEntreprendre sont maintenant connus! Le ministre responsable de votre région administrative ainsi que le député de votre circonscription ont déjà été invités à signifier directement aux lauréats leur fierté et leurs encouragements. OSEntreprendre a pensé que vous souhaiteriez en faire de même!

- **Espace Muni**
 - Sondage ; deuxième phase de l'Enquête sur le développement de places en services de garde.
 - Malgré l'incertitude du contexte actuel, Espace MUNI a décidé de maintenir la Fête des voisins 2021 en encourageant la tenue d'une édition virtuelle. Nous lançons donc la période officielle d'inscriptions et nous invitons les municipalités, les organismes, les citoyennes et les citoyens à se retrouver, le 5 juin prochain, lors de la 15e Fête des voisins.
 - Vous invite à consulter sa liste de webinaires à venir pour le mois de mai et juin 2021 !
- **Intergénération Québec**
 - Vous invite à son forum 2021! Générations climat : agir ensemble pour l'environnement.
- **Luc Jacques, B. architecture de paysage**
 - Offre de service : « Comment se porte votre réseau cyclable » ?
- **Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles**
 - Rendez-vous de la connaissance en aménagement forestier durable, activité virtuelle sur les ravageurs forestiers et sur l'Aménagement et récolte en forêt boréale.
- **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**
 - Dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, la municipalité régionale ou l'autorité compétente en planification de la gestion des matières résiduelles doit produire au 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR en vigueur pour l'année civile précédente, en l'occurrence 2020.
- **Mon empreinte bleue**
 - Nous sollicitons votre collaboration pour la création d'un réseau de relayeurs. De mai à septembre 2021, la campagne mon empreinte bleue, qui soutient la stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, sensibilisera les citoyennes et les citoyens à leur consommation d'eau en période estivale.
- **MRC des Appalaches**
 - Règlement numéro 202, certifié conforme, modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro 75 ayant pour objet de revoir les limites des affectations "Agroforestière de type 1" et "Récréoforestière" dans la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus .
- **MRC de Beauharnois - Salaberry**
 - Demande l'appui des MRC du Québec concernant sa résolution au Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (melcc) à l'égard de l'exactitude des tonnages de déchets en provenance des industries, des commerces et des institutions (ici).
- **MRC des Chenaux si proches**
 - Appui à la MRC de Papineau Demande de soutien au gouvernement pour les services de sécurité incendie du Québec recommandation pour de la commission de sécurité publique et civile.
 - Appui à la MRC de Montcalm Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes.
- **MRC du Haut-Saint-François**
 - Résolution de contrôle intérimaire relative à l'éclairage intérieur visible de l'extérieur adopté le 19 mai dernier par la MRC du Haut-Saint-François.
- **MRC de Laurentides**
 - Demande au gouvernement du Québec d'assouplir les règles de la convention ' Réseau Accès Entreprise, afin de permettre de dépenser les 900 000 \$ au cours de la durée de la convention et non par tranche annuelle et d'inclure dans les dépenses admissibles les dépenses de réalisation des projets réalisés par les conseillers embauchés.

- **MRC de la Vallée-du-Richelieu**
 - Appui à la MRC de Papineau Demande de soutien au gouvernement pour les services de sécurité incendie du Québec recommandation pour de la commission de sécurité publique et civile.
- **Municipalité de Lambton**
 - Résolution no.21-05-168 concernant l'adoption des tarifs pour les services d'urgence en milieu isolé (SUMI).
- **Municipalité de Milan**
 - Transmission du deuxième projet pour le règlement no : 2021-03, modifiant le règlement de zonage no : 2005-32, afin de modifier les dispositions relatives au déboisement.
- **Municipalité de Piopolis**
 - Deuxième projet de règlement no. 2021-012 modifiant le règlement de zonage no. 2006-009 afin d'inclure des dispositions relatives aux résidences de tourisme.
- **Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin**
 - Règlement no.2021-02 modifiant le règlement de zonage no. 2009-08 afin de bonifier la réglementation.
- **Municipalité de Woburn**
 - Règlement no. 338.2021 modifiant le règlement de zonage no.279-210 afin de permettre la garde d'animaux à l'intérieur du périmètre urbain.
- **Non au trafic du peuple**
 - Nous vous envoyons deux réponses que nous avons reçues et espérons que vous (d.g. de MRC) allez prendre la même décision. Nous vous rappelons que de vendre des propriétés pour taxes impayées en temps de pandémie est illégal et vous êtes passible de poursuites.
- **Office québécois de la langue française**
 - Rappel sur l'importance de nommer en français les festivals et événements subventionnés par l'Administration.
- **SETYM en partenariat avec l'ESG UQAM**
 - En mai et juin, SETYM vous offre des formations en ligne sur les approvisionnements municipaux. Dès l'automne, découvrez aussi un programme complet de formations en gestion de projet, management, ressources humaines et développement durable. Nos formations sont offertes en ligne, en présentiel dans notre centre de formation à Montréal ou dans votre municipalité.
- **Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)**
 - La Société des établissements de plein air du Québec lance l'édition 2021 du bulletin des parcs nationaux Dans notre nature.
- **SODEC**
 - Cette édition du programme SURF est soutenue par la SODEC. Elle est élaborée spécialement pour les entrepreneur.e.s et organismes à but non lucratif québécois, œuvrant dans les domaines de la SODEC, et qui désirent structurer leurs affaires et/ou se repositionner.
- **Sopfeu**
 - Bilan : Trois fois plus d'incendies que la moyenne en avril 2021.
 - Suspension des permis de brûlage industriel. Lorsqu'elle juge que les conditions sont trop dangereuses, la SOPFEU interdit les brûlages industriels et annule les permis qu'elle a délivrés. La SOPFEU recommande aux municipalités d'interdire les brûlages domestiques sur leur territoire ou du moins de se doter d'un règlement encadrant leur réalisation.
 - Tarification : équipements municipaux – 2021 et la facturation et le remboursement des frais de suppression 2021.
 - Les conditions météorologiques et les prévisions du danger d'incendie à la baisse dans l'ensemble des régions du Québec permettent à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) de recommencer à délivrer des permis de brûlage industriel à compter du 23 mai à 8 h.

➤ **Statistique Canada**

- Statistique Canada mène actuellement l'Enquête sur les postes vacants et les salaires, et votre entreprise ou organisation a été sélectionnée pour y participer.

REVUES

- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Espace OBNL
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable
- Infolettre Sécurité incendie
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- LobbYscope
- Marché municipal
- Québecvert
- Quorum
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2021

2021-95

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2021

ATTENDU QU'il est demandé que le texte du 1^{er} paragraphe du point 9.5 soit modifié de manière à se lire comme suit :

« Monsieur Patrice Gagné mentionne que le règlement a été présenté aux différents intervenants de chacune des municipalités du territoire et que nous en sommes à l'adoption du règlement avant de le faire parvenir au ministère pour obtenir son approbation. »

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 19 mai 2021 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Aucun sujet à traiter.

7.0

BONS COUPS

Les bons coups ont été transmis aux maires par courriel.

Madame le préfet souligne les capsules vidéos montées par la SDEG en lien avec l'implication en politique municipale. 5 capsules ont été faites et des gens du conseil ont participé, elle souligne l'importance de les visionner.

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16.3

RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2020

Madame Katy Paré, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et Associés rencontre le conseil afin de déposer et présenter le rapport financier 2020 de la MRC. À cet effet, les principales parties du rapport de l'auditeur ont été envoyées par courriel à chacun des maires. À l'aide de ce document, le bilan, l'état des revenus et dépenses, l'état des activités d'investissement et l'état des surplus sont présentés. Différentes questions sont posées. Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée.

2021-96**APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE le personnel de la MRC et nos auditeurs de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ont monté et vérifié les états et rapports financiers de la Municipalité Régionale de Comté du Granit pour l'année 2020;

ATTENDU QUE ces documents ont été présentés et discutés à la séance du conseil de ce 16 juin 2021;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le rapport financier préparé et vérifié pour l'année 2020 soit accepté et approuvé tel que présenté.

QU'une copie de ce document soit envoyée au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément aux exigences du Code municipal en cette matière et aux municipalités de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 AMÉNAGEMENT

8.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
--

Madame le préfet explique que la rencontre a eu lieu ce matin et qu'un résumé sera fait lors de la prochaine rencontre du conseil des maires.

9.0 ENVIRONNEMENT

9.1

BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX

Aucun sujet à traiter.

9.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
--

Monsieur Denis Lalumière fait un résumé de la dernière rencontre.

9.3

APPROBATION DES PROJETS DU 2 ^E APPEL DE PROJETS - FONDS BASSIN VERSANT

2021-97

APPROBATION DES PROJETS DU 2^E APPEL DE PROJETS - FONDS BASSIN VERSANT

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu des demandes de financement dans le cadre de son Fonds bassin versant;

ATTENDU QUE notre comité consultatif environnement a analysé ces demandes et recommande de participer au financement de ces projets;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accorde une aide financière aux projets suivants :

Mun	Promoteur (s)	Nom du projet	Résumé	Coût total du projet	Montant recommandé par le CCE
AUD, ROB, LUD	Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)	Caractérisation des problématiques de débits de pointe et de sédiments dans le bassin versant de la rivière Samson	Caractérisation du bassin versant de la rivière Samson en vue de planifier des interventions qui influenceront positivement les débits de pointe et le transport sédimentaire. Sensibilisation des municipalités et des propriétaires par plusieurs activités de communication, pendant et après la production du plan d'action.	13 693 \$	7 000 \$

DRO	Municipalité du Lac-Drolet en collaboration avec l'APLD	Portrait et diagnostic du bassin versant du lac Drolet et campagne de sensibilisation des propriétaires riverains	Mise à jour du portrait et diagnostic du bassin versant du lac Drolet par la firme La RAPPEL. Amorce d'une campagne de sensibilisation de l'ensemble des propriétaires riverains (création d'aide-mémoire, certification "Iso-Lac", panneaux explicatifs, infolettre, etc.)	18 643 \$	7 000 \$
ROM, LAM	Municipalité de Saint-Romain en partenariat avec la Municipalité de Lambton et avec l'Association des riverains du Grand Lac-St-François Secteur sud	Support pour la qualité de l'eau, et caractérisation des plantes exotiques envahissantes	Embauche d'une ressource en environnement pour réaliser diverse tâches pour assurer une meilleure pérennité de la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François (harmonisation des règlements, soutien et formation aux inspecteurs pour l'application réglementaire, création d'outils de sensibilisation, et d'éducation, etc.). Étude de caractérisation des plantes envahissantes le long des berges des cours d'eau et des plans d'eau du Grand Lac Saint-François.	11 670 \$	7 000 \$
NAN	Municipalité de Nantes	Plans et devis pour la réfection du barrage du lac Whitton	La Municipalité de Nantes demande à la MRC un soutien financier pour la préparation des plans et devis pour la réfection du barrage du lac Whitton.	7 700 \$	3 850 \$
Total				51 706 \$	24 850 \$

QUE les montants afférents soient pris à même les sommes disponibles au budget du Fonds bassin versant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4

ENTENTE CONFIAIT À LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON LA GESTION DE TRAVAUX À ENTREPRENDRE SUR UN COURS D'EAU

2021-98

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU : AUTORISATION ACCORDÉE À LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX À ENTREPRENDRE SUR UN COURS D'EAU SANS NOM TROUVANT SON EMBOUCHURE DANS LE GRAND LAC ST-FRANÇOIS ENTRE LES LOTS 5 690 059 ET 5 690 060 DANS LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON, DANS LE CADRE D'UN PROJET DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SERVANT DE CANALISATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE TRAVAUX

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la Municipalité de Lambton pour des travaux d'aménagement de cours d'eau visant le remplacement d'une canalisation désuète servant, entre autre, à évacuer les eaux du rang St-Michel ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*, le cours d'eau cité en objet et ci-après nommé le « cours d'eau » est un cours d'eau à l'égard duquel la MRC a juridiction exclusive ;

CONSIDÉRANT que ce type de travail nécessite notamment l'autorisation de la MRC et l'émission d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une entente de service entre la Municipalité d'Adstock et la Municipalité de Lambton, cette dernière adjudgé un contrat de services professionnels pour la gestion du projet et la préparation de la demande d'autorisation devant être déposée au MELCC, incluant les plans et devis ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se voir confier la gestion de ces travaux à être réalisés sur le cours d'eau;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC peut, par entente avec une municipalité locale de son territoire, confier à celle-ci la gestion des travaux à effectuer dans un cours d'eau se trouvant sous sa juridiction ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de la MRC du Granit a recommandé d'autoriser les travaux conditionnellement à ce que la Municipalité de Lambton obtienne les autorisations:

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'autoriser les travaux décrits dans les plans et devis intitulés « *REPLACEMENT DE PONCEAU DU 50 RANG SAINT-MICHEL, DEVIS POUR DEMANDE D'AUTORISATION* » signés par Carl Binette, ing., directeur du service de l'ingénierie à la Municipalité d'Adstock en date du 19 février 2021, conditionnellement à ce que la Municipalité obtienne les autorisations des autres autorités compétentes.

D'autoriser madame Marielle Fecteau, préfet et madame Sonia Cloutier, directrice général et secrétaire-trésorière, à signer au nom et pour le compte de la MRC, l'Entente relative à la gestion de travaux à entreprendre sur un cours d'eau sans nom trouvant son embouchure dans le Grand lac St-François entre les lots 5 690 059 et 5 690 060 dans la municipalité de lambton, dans le cadre d'un projet de remplacement d'un ponceau servant de canalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 TRANSPORT

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
TRANS-AUTONOMIE

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre. Elle rappelle que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le 22 juin prochain à compter de 19 heures en virtuel.

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

11.2

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE 2020-2021**2021-99****ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE 2020-2021**

ATTENDU QUE l'article 78 de la *Loi sur la police* prévoit la mise en place d'un comité de sécurité publique;

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique a plusieurs mandats, dont celui de produire annuellement un rapport faisant état des activités réalisées sur le territoire, et ce, pour la période du 1^{er} avril au 31 mars;

ATTENDU QUE les membres du comité de sécurité publique ont pris connaissance du contenu dudit rapport et qu'ils sont en accord avec ce dernier;

ATTENDU QUE le rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 a été envoyé aux maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

QUE ledit rapport soit transmis au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'au commandant de région.

QUE ledit rapport soit placé sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

12.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation du mois dernier ainsi que le rapport de statistiques des contrats traités au service de l'évaluation. Le mois de mai dénombre 190 contrats, du jamais vu à la MRC du Granit. Aucune question n'est posée.

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Les résumés de la dernière rencontre du CA de la SDEG et du comité Agilité ont été transmis aux maires par courriel, il y a quelques jours. Aucune question n'est posée.

13.2

DEMANDE D'APPUI – RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC, GESTION DES FONDS AU COURS DE LA DURÉE DE LA CONVENTION**2021-100****RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC, GESTION DES FONDS AU COURS DE LA DURÉE DE LA CONVENTION**

ATTENDU QU'il a été prévu à la convention d'aide financière que chaque MRC recevra 900 000 \$ d'ici le 31 mars 2025 pour bonifier l'offre de services déjà existante, et ce, en embauchant au minimum 2 ressources à temps plein;

ATTENDU QUE dès la première année, chaque municipalité régionale de comté devra dépenser 300 000\$, sinon les sommes non dépensées devront être retournées au gouvernement;

ATTENDU QUE malgré toute la bonne volonté des municipalités régionales de comté d'embaucher deux ressources additionnelles ou plus, il est quasi impossible de dépenser ces 300 000 \$ dès la première année de la convention;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDEG a recommandé à la MRC de se joindre au mouvement actuel et demander au ministère de différer la date de fin de projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au gouvernement du Québec d'assouplir les règles de la convention afin de permettre de dépenser les 900 000 \$ au cours de la durée de la convention et non par tranche annuelle et d'inclure dans les dépenses admissibles les dépenses de réalisation des projets réalisés par les conseillers embauchés.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l'Économie et de l'innovation, aux députés de notre MRC, la Fédération québécoise des municipalités, L'Union des municipalités du Québec et aux MRC du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3

RAPPORT DE FIN DE PROGRAMME – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) POUR LES ANNÉES 2015 À 2020**2021-101****RAPPORT DE FIN DE PROGRAMME – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) POUR LES ANNÉES 2015 À 2020**

ATTENDU QU la MRC du Granit a signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Fonds de

développement des territoires;

ATTENDU QUE le Fonds de développement des territoires prenait fin au 31 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le respect de l'entente la MRC du Granit doit produire un rapport de fin de programme au Fonds de développement des territoires pour les années 2015 à 2020;

ATTENDU QUE le rapport d'activités de fin de programme a été transmis aux maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le Rapport d'activités de fin de programme du Fonds de développement des Territoires (FDT) pour les années 2015 à 2020.

QU'une copie dudit rapport soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE la reddition de compte soit transmise au MAMH via le portail municipal.

QUE la somme de 262 349 \$ représentant le montant résiduel du FDT 2015-2020 soit reportée au FRR Volet-2.

QUE ce montant résiduel soit conservé à la SDEG pour la mise en œuvre du PALÉE et la finalisation des projets structurants engagés.

QU'une copie soit affichée sur le site Internet de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4

NOMINATION – CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉCONOMIE ESTRIE

2021-102

NOMINATION – CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉCONOMIE ESTRIE

CONSIDÉRANT la priorité donnée au Fonds de diversification économique de la MRC du Granit et à la mise en œuvre de la stratégie, et du plan d'action qui y est associé;

CONSIDÉRANT QUE conséquemment à cette priorité accordée au Fonds et à l'accompagnement des projets, il importe de dégager la ressource principale, Mme Karole Forand, des représentations régionales estriennes au niveau économique dont Économie Estrie;

CONSIDÉRANT l'accroissement de la gouvernance;

CONSIDÉRANT les enjeux associés au niveau du développement économique à l'échelle estrienne et l'importance d'une représentation de la MRC du Granit aux instances régionales Économie Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la SDEG a recommandé, par sa résolution 2021-06-09-10, de nommer madame Karole Forand à titre de membre actif et madame Sonia Cloutier à titre de remplaçante au sein du conseil d'administration d'Économie Estrie;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit procède à la nomination de Mme Karole Forand, directrice de la Société de développement économique du Granit, en tant que membre actif à Économie Estrie ainsi que madame Sonia Cloutier à titre de membre observateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Les maires ont reçu il y a quelques jours, par courrier électronique, une fiche descriptive des réseaux bleu blanc vert, anciennement appelé « conciergerie ». Madame France Bisson, présidente du comité consultatif loisirs, mentionne que les prochaines étapes sont d'abord de faire une présentation aux élus pour laquelle ils recevront une invitation d'ici le 22 juin. Des groupes de travail seront alors formés pour chacun des réseaux de couleur visant à déterminer des objectifs et des pistes d'actions pour permettre que des projets soient déposés d'ici septembre dans le cadre d'une enveloppe de 25 000 \$.

13.6

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

13.7

RECOMMANDATION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
POUR L'ANNÉE 2021

2021-103

**RECOMMANDATION DES PROJETS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL POUR L'ANNÉE 2021**

ATTENDU QUE la MRC du Granit dispose d'un montant de 14 000 \$ à son « Fonds de développement culturel », et ce, suite à l'entente que nous avons signée avec le ministère de la Culture et des Communications en cette matière;

ATTENDU QUE le Comité consultatif culturel de la MRC du Granit a reçu et procédé à l'analyse des projets suivants :

- « Colline- mini-festival du bien-vivre (démarrage) », Rang 1 - direction culture;
- « Exposition patrimoine historique Lambton », Patrimoine'Art Lambton;
- « Espace aux Rives du temps 2,0 », Municipalité de Courcelles;
- « Numérisation, impression des journaux municipaux "Le Val-Racine" parus entre 1990 et 1999 », Les Dynamiques de Val-Racine;
- « Découvrons Milan tous ensemble », Comité de développement de Milan;
- « Sous ton aile », Les Chemins errants;
- « Panneau d'interprétation abeille – Marston », Municipalité de Marston;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a pris connaissance des recommandations de son comité consultatif culturel;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires accepte, suite aux recommandations du comité consultatif culturel de la MRC, d'accorder les aides financières suivantes :

Projet	Promoteur	Montant octroyé
Colline- mini-festival du bien-vivre (démarrage)	Rang 1 - direction culture	2 000 \$
Exposition patrimoine historique Lambton	Patrimoin'Art Lambton	4 000 \$
Espace aux Rives du temps 2,0	Municipalité de Courcelles	2 000 \$
Numérisation, impression des journaux municipaux "Le Val-Racine" parus entre 1990 et 1999	Les Dynamiques de Val-Racine	500 \$
Découvrons Milan tous ensemble	Comité de développement de Milan	2 000 \$
Sous ton aile	Les Chemins errants	3 500 \$
Panneau d'interprétation abeille – Marston	Municipalité de Marston	0 \$
Total		14 000 \$

QUE ces argents soient versés à même les sommes prévues à l'entente de développement culturel de 2021, et ce, à 75 % sur signature de l'entente et 25 % sur réception et acceptation de preuve de réalisation des projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

14.1

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Madame le préfet informe les maires que la MRC a reçu la confirmation d'un montant de 400 000 \$ pour l'année 2021 dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat comparativement à 262 500 \$ l'an dernier.

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

15.1

RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN – ACTIONS

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, de l'information en lien avec les actions dans le cadre de la Politique pour un territoire accueillant et inclusif de la MRC. Aucune question n'est posée.

15.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS - TABLE DES MRC DE L'ESTRIE

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, le compte-rendu de la rencontre d'avril. Aucune question n'est posée.

15.3

ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA MRC 2021-2026

2021-104**ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA MRC 2021-2026**

ATTENDU QUE la MRC du Granit travaille depuis plusieurs mois à élaborer sa Planification stratégique 2021-2026;

ATTENDU QU'au terme des travaux et discussions la mission, la vision, les valeurs, les enjeux, les objectifs ainsi que les pistes d'actions retenus ont été adoptés par le conseil des maires du 19 mai 2021;

ATTENDU QUE les maires avaient alors demandé d'apporter quelques modifications au niveau des pistes d'actions;

ATTENDU QUE les pistes d'actions ont été revues et envoyées aux maires et que ces derniers en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter maintenant la Planification stratégique de la MRC du Granit 2021-2026 dans son ensemble;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la Planification stratégique de la MRC du Granit 2021-2026 dans son intégralité.

QU'une copie de la Planification stratégique de la MRC du Granit 2021-2026 soit rendue disponible sur le site Internet de la MRC et qu'elle soit diffusée aux municipalités du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------	-------------------------

16.1	COMPTES À PAYER
------	-----------------

16.1	COMPTES À PAYER
------	-----------------

2021-105**COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Mai 2021	53 034,70 \$
-------------------	----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MAI 2021

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de mai 2021. Aucune question n'est posée.

16.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2019-08 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Suite aux questions posées lors de la dernière rencontre, j'ajoute que la politique d'achat local est incluse à notre règlement de gestion contractuelle et que la modification du règlement a pour but de favoriser les entreprises québécoises.

2021-106

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2019-08 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le règlement no 2019-08 sur la gestion contractuelle a été adopté par la MRC conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute MRC, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement no 2019-08 sur la gestion contractuelle de la MRC en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement no 2021-11 modifiant le règlement no 2019-08 sur la gestion contractuelle a été déposé à la séance du 19 mai 2021;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le règlement no 2021-11 modifiant le règlement no 2019-08 sur la gestion contractuelle.

QU'un avis public de son entrée en vigueur soit publié.

QU'une copie dudit règlement ainsi que la résolution l'adoptant soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5

ENGAGEMENT DES SOMMES AU DÉVELOPPEMENT DU VOLET 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – ANNÉE 2021-2022

2021-107

ENGAGEMENT DES SOMMES AU DÉVELOPPEMENT DU VOLET 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – ANNÉE 2021-2022

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) a signé avec la MRC du Granit, en mars 2020, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC du Granit, des sommes tirées du Fonds régions et ruralité, et ce, pour les années 2020-2024;

ATTENDU QUE les sommes du Volet 2 de ladite entente sont attribuées au Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

ATTENDU QUE la MRC du Granit doit signer avec la Société de développement économique du Granit (SDEG), pour l’année 2020-2024, une entente de service en lien avec la gestion des sommes reçues du Fonds Régions et ruralité, Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC en ce qui a trait au développement régional et local;

ATTENDU QUE le MAMH s’est engagé à verser à la MRC du Granit, pour l’année 2021-2022, un montant de 1 225 863 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit verse à la Société de développement économique du Granit (SDEG), une somme de 212 000 \$ pour l’année 2021 tirée du Fonds régions et ruralité pour la réalisation du Plan d’action local économie et emploi (PALÉE).

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l’attribution suivante d’une partie des sommes tirée du Fonds régions et ruralité, et ce pour l’année 2021, soit :

- 180 200 \$ au fonctionnement du développement économique;
- 106 000 \$ au fonctionnement du développement local;
- 106 000 \$ au fonctionnement de l’aménagement;
- 74 200 \$ au fonctionnement de l’administration;
- 21 200 \$ au fonctionnement de la culture;
- 61 801 \$ en frais d’administration de la MRC;
- 98 234 \$ en Opportunités.

QU’une copie de la présente résolution soit envoyée à la Société de développement économique du Granit.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

16.6

RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D’ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MMQ

2021-108

RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D’ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MMQ, ANNÉE 2021-2022

ATTENDU QUE la police d’assurance des Biens et Responsabilité de la MRC sera échue en juillet;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler notre protection d'assurance pour l'année 2021-2022;

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'accepter l'offre d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec de renouveler nos assurances pour l'année 2021-2022 et de verser la prime de 32 970,32 \$ liée à cette couverture d'assurance des Biens et Responsabilité de la MRC pour la prochaine année.

QUE ce montant soit versé à même les sommes prévues dans les différents départements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.7

RÉMUNÉRATION – PERSONNEL ÉLECTORAL

Je mentionne qu'un projet de résolution a été transmis aux maires proposant des tarifs sur la base d'un comparable avec une autre MRC qui a elle aussi un préfet élu au suffrage universel et par rapport avec les éléments de la loi. Une question est posée quant au montant prévu aux états financiers. Je confirme en mentionnant qu'il y a 4 ans, le montant prévu pour les élections du préfet était de l'ordre de 125 000 \$ alors qu'il est maintenant de 135 000 \$ pour les prochaines élections. Si toutefois il n'y avait pas d'élections cette année, les dépenses seraient faibles et dans ce contexte, les fonds demeureraient en réserve. Il pourrait alors être suggéré de ne pas faire de quote-part ou d'en faire une légère pour les prochaines dans 4 ans.

2021-109

RÉSOLUTION ABROGEANT LA RÉSOLUTION NO 2017-172 - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

ATTENDU QUE l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres;

ATTENDU QUE le ministère a adopté le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendums municipaux ;

ATTENDU QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le conseil peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation;

ATTENDU QUE les membres du conseil jugent opportun d'adopter le tarif des rémunérations payables lors d'élection afin d'établir un tarif différent à celui fixé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'il a été présenté au comité administratif de la MRC du Granit une proposition de rémunération et que le comité administratif en a recommandé l'adoption;

ATTENDU QUE ces montants sont minimes, considérant le temps, les responsabilités et le travail à faire lors d'une élection ou d'un référendum;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les rémunérations payables lors d'une élection soient les suivantes :

PRÉSIDENT D'ÉLECTION

1. Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection recevra six cent vingt-cinq dollars (625 \$) pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.
2. Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élection recevra quatre cent vingt-cinq dollars (425 \$), par jour, pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.
3. Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante :
 - a. Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :
 - 0,491 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs;
 - 0,220 \$ par électeur pour les 22 500 suivants.
 - b. Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection, le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :
 - 0,293 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs
 - 0,085 \$ par électeur pour les 22 500 suivants
 - c. Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :
 - 0,400 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs
 - 0,180 \$ par électeur pour les 22 500 suivants
 - d. Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection, le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant:
 - 0,092 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs
 - 0,026 \$ par électeur pour les 22 500 suivants

SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

4. Le secrétaire d'élection recevra une rémunération égale au $\frac{3}{4}$ de celle du président d'élection.

RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION

5. Le président d'élection et le secrétaire d'élection ont droit à leur rémunération régulière selon le Manuel de l'employé ou selon le contrat de travail afférent ainsi que le remboursement des dépenses encourues pour leur présence à toute séance de formation.

TRÉSORIER

6. Le trésorier a le droit de recevoir, pour les fonctions qu'il exerce à l'égard des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers qu'il reçoit, la rémunération suivante :
 - 76 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport

- Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé : 29 \$ par candidat du parti lors de l'élection plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport
- 36 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé
- 148 \$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé
- 13 \$ pour chaque candidat indépendant autorisé
- 6 \$ pour chaque candidat d'un parti autorisé

SCRUTATEUR

7. Pour les fonctions qu'il exerce, tout scrutateur recevra la rémunération prescrite par la loi à moins qu'un règlement municipal soit en vigueur.

SECRÉTAIRE DU BUREAU DE VOTE

8. Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la secrétaire du bureau de vote recevra la rémunération prescrite par la loi à moins qu'un règlement municipal soit en vigueur.

PRÉPOSÉ(E) À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE

9. Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre recevra la rémunération prescrite par la loi à moins qu'un règlement municipal soit en vigueur.

MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

10. Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale recevra la rémunération prescrite par la loi à moins qu'un règlement municipal soit en vigueur.

PRÉPOSÉ(E) À LA TABLE DE VÉRIFICATION

11. Le président à la table de vérification recevra la rémunération prescrite par la loi à moins qu'un règlement municipal soit en vigueur, et ce, pour la (ou les) journée(s) du bureau de vote par anticipation.
12. Tout membre à la table de vérification recevra la rémunération prescrite par la loi à moins qu'un règlement municipal soit en vigueur, et ce, pour la (ou les) journée(s) du bureau de vote par anticipation.

PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET SECRÉTAIRE D'ÉLECTION LOCAUX – RÉMUNÉRATION

Scrutin municipal et à la préfecture

13. Considérant que l'élection du préfet élu au suffrage universel apporte des tâches supplémentaires aux présidents d'élection et aux secrétaires d'élection des municipalités du territoire de la MRC du Granit, la MRC du Granit verse à eux d'eux, en somme supplémentaire, l'équivalent de 50 % des montants à payer par la Municipalité **seulement lorsqu'il y a tenue de scrutin pour la municipalité**, et ce, pour chacune des étapes prévues au Règlement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation « Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux ». Si toutefois la Municipalité a établi un autre tarif que celui du Ministère, la MRC paiera 50 % des montants prévus au règlement en vigueur de la Municipalité.

Scrutin municipal seulement

14. Dans le cas où le préfet est élu par acclamation, la rémunération supplémentaire prévue au paragraphe précédent ne s'applique pas.

Scrutin à la préfecture seulement

15. Dans le cas où une Municipalité doit tenir un scrutin pour le préfet seulement, la MRC paie à la Municipalité l'équivalent de 100 % des montants à payer au personnel électoral pour les étapes suivant la fin de la période de mise en candidature, lesquelles sont prévues au Règlement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation « Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux ».

Si toutefois la Municipalité a établi un autre tarif que celui du Ministère, la MRC paiera 100 % des montants prévus au règlement en vigueur de la Municipalité pour les étapes qui s'appliquent.

QUE les sommes afférentes soient prises à même les montants disponibles au budget Élections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.8

BÂTIMENT

J'informe les maires que le branchement officiel des bâtiments participant au microréseau s'est fait le 8 juin dernier.

Je mentionne que la firme a été engagée en ce qui concerne les travaux d'aménagement du sous-sol et que son mandat débutera en août prochain.

Il est question d'une facture au mois dernier concernant un affaissement à savoir si ça avait un lien avec la toiture. J'explique qu'il s'agit seulement du fait qu'un conduit était descendu dans l'entre-toit, on s'est assuré qu'il soit bien fixé, donc aucun lien avec la toiture.

Madame Julie Morin mentionne que le microréseau étant branché officiellement, il y aura une inauguration officielle à laquelle les maires seront invités. Des questions sont posées à madame Morin quant au branchement du microréseau et les coupures de courant que ça a occasionnées.

16.9

CONSEIL DES MAIRES DE JUILLET

Madame le préfet rappelle que le conseil des maires de juillet se tiendra exceptionnellement le 2^e mercredi du mois soit le 14 juillet prochain. Elle ajoute que la séance de juillet se tiendra via conférence web mais qu'à compter du mois d'août les séances seront en présentiel. Les maires seront informés de l'endroit de la tenue de la séance du mois d'août ultérieurement.

MADAME JULIE MORIN QUITTE LA RENCONTRE, IL EST 20 H 53

16.10

LETTRES AUX FINISSANTS

Madame le préfet mentionne que dans le contexte de la Covid, puisqu'il n'y aura pas de cérémonie à l'église dans le cadre du bal des finissants des élèves de secondaire 5 du territoire, elle fera parvenir une lettre aux finissants en son nom. Elle ajoute que si des municipalités veulent faire de même, elles peuvent contacter la MRC pour obtenir la liste des adresses des finissants. En terminant, elle mentionne que contrairement à l'an dernier, une lettre préparée ne sera pas envoyée aux municipalités, mais qu'elles peuvent s'inspirer de celle transmise l'an dernier si elles le désirent.

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS**COGESAF :**

Monsieur Denis Lalumière mentionne que l'Assemblée générale annuelle a eu lieu.

COBARIC :

Monsieur Bernard Therrien mentionne qu'une rencontre a eu lieu, mais qu'il n'y a aucun sujet à traiter.

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Madame le préfet fait le résumé de la rencontre tenue cet après-midi.

Ressourcerie du Granit :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Centre universitaire des Appalaches :

Madame le préfet fait le résumé de la dernière rencontre.

Comité 3 MRC/RICEMM :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité 2025

Je fais le résumé de la dernière rencontre.

18.0 PROJET ÉOLIEN

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

Le rapport de production du mois d'avril 2021 a été transmis aux maires par courriel il y a quelques jours. Aucune question n'est posée. Je rappelle la tenue de

l'assemblée générale annuelle le 29 juin prochain à compter de 19 heures. Une invitation sera envoyée prochainement.

19.0 VARIA

Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes

J'informe les maires que des avis publics ont été publiés à l'effet que la date de reprise de la vente aux enchères a été déplacée au 9 juillet prochain et qu'elle se tiendra à l'hôtel de ville de Lac-Mégantic à la salle J-Armand Drouin à compter de 10 heures.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent. Le site Internet demeure toutefois un accès aux citoyens pour poser des questions en lien avec l'ordre du jour qui y est présent et les informe qu'ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-110

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 16 juin 2021 soit levée, il est 21 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 16 juin 2021, et ce pour les résolutions 2021-97, 2021-103, 2021-105, 2021-107, 2021-108 et 2021-109.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale